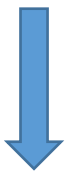


I. Calendrier :

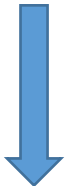
Demande de CLM/CLD/CGM par l'agent



Voie hiérarchique



Instruction par la DARH1/ Affaires médicales



Instruction par le secrétariat du Comité
médical Départemental



Démarche de l'agent dans **l'attente** du
résultat



Résultat

- Etre en Congé Maladie Ordinaire
- Documents :
 - Courrier de l'intéressé
 - Certificat médical simple sans pathologie du médecin
 - Pli confidentiel détaillant la pathologie du médecin
- A faire viser par l'établissement, IEN, etc
- Traitement de la demande
 - Envoi accusé-réception à l'intéressé
 - Demande envoyée au secrétariat du Comité médical Départemental
- Traitement de la demande
 - Envoi convocation pour rencontrer médecin expert à l'intéressé
 - Envoi dossier médical au médecin expert
- Rencontre avec le médecin expert
- Le médecin envoie son rapport d'expertise au secrétariat du Comité médical
- Continuer de fournir des arrêts de travail en continu de date à date à son administration (établissement, IEN, Etc)
- Le dossier est étudié lors d'un Comité médical (Tous les 2 mois)
- L'avis est envoyé à la DARH1/AM
- La DARH1/AM envoie le courrier de notification de l'avis à l'intéressé
- L'employeur envoie l'arrêté de décision prise

II. Informations complémentaires :

Démarche durant le congé

- Faire la demande de prolongation ou de réintégration à Temps Partiel Thérapeutique ou à Temps Complet, 2-3 mois avant la fin de la période (courrier + certificat médical simple par voie hiérarchique)

Devoirs de l'agent durant le congé

- Ne pas travailler
- Ne pas réintégrer sans l'avis du Comité médical

Si l'agent demande une réouverture des droits (si même pathologie)

- En cas de CLM :
 - Si l'agent a réintégré depuis – de 12 mois :
 - Réouverture du congé
 - Si l'agent a réintégré depuis + de 12 mois :
 - Nouveau CLM
- En cas de CLD : Réouverture

Si l'intéressé conteste l'avis

- Il peut faire un recours gracieux en envoyant par voie hiérarchique
 - Courrier de l'intéressé
 - Certificat médical simple sans pathologie du médecin
 - Pli confidentiel détaillant la pathologie du médecin
